

LES ACTIONS DE L'AFAP



FAVORISER
l'accompagnement de
toutes les familles

SOUTENIR
ses adhérents dans le cadre
de leur activité professionnelle



PROMOUVOIR
l'accompagnement périnatal
partout en France



**RETROUVEZ TOUS
NOS PROFESSIONNELS
SUR L'ANNUAIRE DE L'AFAP**



Association
professionnelle Francophone
de l'Accompagnement Périnatal (AFAP)
www.afap-perinatalite.fr



@afap.perinatalite



Association
professionnelle Francophone
de l'Accompagnement Périnatal

Association à but non lucratif,
régie par la loi du 1er juillet 1901,
enregistrée le 11 juillet 2011
SIREN 533 998 316

Créée en 2011, l'AFAP est née de la volonté des professionnels lauréats du CeFAP (Centre de Formation à l'Accompagnement Périnatal) d'être regroupés en Association Professionnelle, et de faciliter l'accès des parents à l'Accompagnement Périnatal, en France et dans les pays francophones.

Au sein de l'AFAP, les Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP® et les Professionnel-le-s Spécialisé-e-s en Périnatalité peuvent échanger sur leurs pratiques, élaborer des projets communs, et créer un tissu professionnel cohérent. Pour ses membres, l'AFAP est un lieu de mutualisation de ressources, aussi bien immatérielles que matérielles.

L'association et ses adhérents ont également la volonté, via leurs multiples projets, de faciliter l'accès des futurs et jeunes parents à un accompagnement professionnel de qualité, autour de l'arrivée de leur(s) enfant(s).



L'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL

La période précédant l'arrivée d'un enfant est souvent bouleversante et amène le couple/la famille à se questionner. Bénéficier d'une approche plus globale, parallèlement au suivi médical de la grossesse, peut permettre à chacun des membres de cheminer, s'interroger et se préparer à vivre sa propre parentalité en fonction de son histoire, de son vécu, de ses croyances, de ses valeurs, de ses envies,...

La sollicitation d'un.e professionnel.le de l'accompagnement périnatal peut être envisagée à tout moment, en fonction des besoins et des attentes. Selon le projet d'accompagnement, il peut s'agir d'un.e Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP® ou d'un.e professionnel.le ayant suivi une spécialisation en périnatalité auprès du CeFAP (ostéopathe, psychologue, éducateur de jeunes enfants, infirmier.e,...).

L'accompagnement périnatal permet de soutenir le couple et la famille durant la période entourant l'arrivée d'un bébé, de la préconception jusqu'à la première année de l'enfant. Il a pour objectif de favoriser un vécu positif de ce temps de vie. Il soutient également des situations complexes (IVG, IMG, fausse couches, deuil périnatal, dépression du post partum...) et singulières (adoption, handiparentalité, homoparentalité,...).



Tout au long de l'accompagnement, les (futurs) parents pourront bénéficier d'un espace de parole libre et sans jugement, d'informations justes et loyales pour leur permettre de faire leurs propres choix, d'astuces et d'outils concrets pour vivre chaque période, ainsi que d'un lien privilégié et d'une présence continue.